

PROPOSITIONS EN VUE DE LA TENUE DU CONGRÈS DE LA FSSS 2009
« POUR LE MEILLEUR ET POUR L'AVENIR »

I - Pour la défense et la promotion des services sociaux et de santé publics pour les personnes âgées en perte d'autonomie

Attendu les multiples fermetures observées et annoncées de lits de soins de longue durée, l'inadéquation des services de maintien à domicile et du support aux aidantes et aidants, le manque de ressources d'hébergement adéquates et de services de longue durée publics;

Attendu les conséquences désastreuses découlant du peu de développement des services publics, particulièrement pour les femmes : soit des conditions de travail minables et l'épuisement des proches aidants;

Attendu l'adoption d'une plateforme CSN pour une vision sociale et positive du vieillissement lors du conseil confédéral tenu les 11, 12 et 13 mars 2009;

Il est proposé que :

- ❖ la FSSS fasse la promotion de la plate-forme CSN pour une vision sociale et positive du vieillissement et des services publics pour les personnes âgées;
- ❖ la FSSS élabore un plan d'action national en appui à la lutte pour le maintien et le développement de services publics qui répondent aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie; qu'en outre, ce plan vise à outiller les syndicats dans leurs luttes au plan local et régional;
- ❖ les syndicats, dans leurs luttes pour la défense, la promotion et le développement de services publics de qualité aux personnes âgées, favorisent la mise en place de coalitions les plus larges possibles, notamment avec des organisations de défense des droits présentes dans leurs territoires de services.

II - Pour la défense et le développement de services sociaux et de santé publics, contre les PPP ainsi que toute autre forme de privatisation

Attendu que les PPP entraînent des coûts supplémentaires, une perte de gouvernance, d'expertise publique et de transparence autant pour le financement et la construction que pour la gestion des soins et services et même la dispensation de ceux-ci;

Attendu que les PPP reposent sur des contrats très rigides pour de longues périodes (vingt, trente ans,...);

Attendu que les PPP constituent une menace sérieuse aux conditions de travail;

Attendu l'opposition systématique de la FSSS à toute forme de privatisation des services publics dans la santé et les services sociaux;

Il est proposé que :

- ❖ la FSSS et ses syndicats réclament du gouvernement du Québec qu'il renonce aux PPP dans le secteur de la santé et des services sociaux, qu'il mette un terme aux 3 projets en PPP actuellement en cours au CUSM, au CHUM, au CSSS Champlain et que ces projets soient poursuivis le plus rapidement possible en mode conventionnel;
- ❖ les syndicats suivent de très près l'évolution des projets dans leur établissement impliquant toute forme de privatisation et qu'ils réclament d'avoir accès à toute l'information dans le but de les contrer et de pouvoir faire la démonstration et la promotion d'options alternatives;
- ❖ la FSSS et ses syndicats poursuivent la lutte pour assurer le caractère public de tous les secteurs d'activités dans tout projet d'investissement dans des infrastructures d'établissements publics de santé et de services sociaux, notamment au niveau des services alimentaires, magasins, buanderie, etc., et pour assurer le maintien et le développement des emplois dans le secteur public;
- ❖ la FSSS et ses syndicats alertent l'opinion publique quant aux impacts de projets de PPP ou de tout autre forme de privatisation sur les services et tentent de développer les alliances les plus larges possible pour les contrer.

III - Pour contrer les pénuries de main-d'œuvre et la main-d'œuvre indépendante

Attendu que les secteurs public et privé dans la santé et des services sociaux sont confrontés à une pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs titres d'emploi, notamment en soins infirmiers, que la pénurie est aussi durement ressentie dans les services préhospitaliers au niveau des paramédics;

Attendu la nécessité de contrer la présence de main-d'œuvre indépendante;

Attendu que l'organisation du travail vise à assurer la meilleure contribution de toutes les ressources en place pour assurer la dispensation des services, notamment lorsqu'il faut composer avec des pénuries qui ne se résorberont pas à court terme;

Il est proposé que :

- ❖ la fédération de la santé et des services sociaux tiennne, dans les 18 mois suivant le congrès, un colloque sur l'organisation du travail en mettant à contribution des syndicats qui se sont engagés dans une démarche d'organisation du travail. Ce colloque a pour objectifs de tracer le bilan des expériences en organisation du travail dans tous les secteurs de la fédération, de mesurer leur impact sur l'organisation du travail syndical et sur la mobilisation des membres, de dégager des pistes d'action quant à la démarche conjointe avec l'employeur, à l'organisation du travail syndical et aux moyens pour mobiliser les membres;
- ❖ tous les syndicats ayant à déposer un projet de convention collective entre la tenue du congrès et du colloque en réorganisation du travail incluent des demandes relatives à l'encadrement du recours aux agences de placement et une démarche d'organisation du travail;
- ❖ d'ici la tenue du colloque, les syndicats voient à l'encadrement du recours aux agences de placement selon les éléments qui ont été déterminés au dernier congrès de la CSN.

IV - Pour une politique d'achat responsable et pour un environnement plus sain

Attendu l'engagement de la FSSS et de la CSN envers le commerce équitable, la consommation responsable et qu'elles s'inscrivent dans la lutte en faveur d'un monde plus juste socialement et plus respectueux de l'environnement;

Attendu l'intérêt marqué pour le développement de la solidarité intergénérationnelle face à ces enjeux;

Attendu la résolution adoptée au congrès de la CSN de mai 2008;

Il est proposé que :

1. La FSSS adopte une politique d'achat responsable (PAR) au cours du prochain mandat. Cette PAR devra contenir des critères qui guideront l'acte d'achat au-delà du prix des produits et des services, tels des critères de nature sociales afin de s'assurer que les biens et services soient produits dans des conditions de travail décentes, ainsi que des critères de nature environnementale découlant de l'application de la philosophie des 4 RV (réduction à la source, réutilisation ou réemploi, récupération, recyclage et valorisation).

La FSSS encourage ses syndicats à adhérer à cette politique et à faire la promotion d'une PAR auprès des employeurs.

2. La FSSS mette en place, sous la responsabilité d'une personne à l'exécutif, un comité *ad hoc* visant à faire une évaluation des enjeux environnementaux propres au secteur de la santé et des services sociaux, ainsi qu'aux autres secteurs d'activités dans lesquels ses syndicats affiliés œuvrent.

Ce comité ait le mandat de soumettre des enjeux prioritaires et de suggérer au bureau fédéral un programme de revendication et d'action pour s'attaquer à ces enjeux.

La FSSS, en fonction des enjeux prioritaires identifiés, adopte un programme de revendication et d'action au cours du prochain mandat.

V - Pour le développement de la solidarité internationale

Attendu que la mondialisation des marchés nécessite plus que jamais le développement de solidarités syndicales et populaires qui dépassent les frontières des États;

Attendu que la nécessité de préserver et de développer partout dans le monde des services sociaux et de santé publics, que c'est un des meilleurs moyens pour assurer un partage équitable de la richesse;

Attendu la nécessité de partager des expériences et des stratégies de lutte;

Il est proposé que :

- ❖ la FSSS poursuive ses efforts en vue de développer des liens avec des organisations syndicales œuvrant dans les services sociaux et de santé publics d'autres pays;
- ❖ la FSSS convienne avec les autres fédérations du secteur public et la CSN d'un plan d'action favorisant sa participation à l'Internationale des services publics.

VI - Pour supporter les RI, les RTF et les RSG

Attendu que le gouvernement du Québec veut soustraire ces travailleuses et travailleurs de l'application du Code du travail ainsi que de la loi sur l'équité salariale du Québec ;

Attendu que le gouvernement veut soustraire ces travailleuses et travailleurs de l'application de plusieurs autres lois sociales ;

Attendu que ces travailleuses et travailleurs reçoivent les bénéficiaires de ces services dans leur maison et que cet état de fait pose des problèmes particuliers quant au financement de ces services, notamment en ce qui concerne les règles de fiscalité qui leurs sont appliquées ;

Attendu que les véritables employeurs des RI-RTF sont les établissements du secteur public de la santé et des services sociaux et qu'ils tirent de nombreux avantages du recours à leurs services;

Attendu que les véritables employeurs des RSG, soit les Bureaux coordonnateurs, se délestent allégrement jusqu'à maintenant de leur responsabilité à l'égard du paiement des frais de garde par les parents de telle sorte que s'ils n'acquittent pas ou tardent à payer leurs frais de service de garde aux travailleuses des RSG, ces dernières subissent, sans recours, une perte nette de revenus;

Il est proposé que :

- ❖ la FSSS, avec les syndicats du personnel travaillant en milieu familial (RI, RTF et RSG), développe des projets de convention collective atypiques qui tiennent compte des particularités de ces syndicats, du cadre de négociation particulier ou des problèmes particuliers, notamment les problèmes de fiscalité.

VII - Pour la poursuite de la campagne de syndicalisation dans les Centres d'hébergement privés

Attendu la décision du Congrès de la CSN en 2005 de lancer une campagne de syndicalisation dans les Centres d'hébergement privés ;

Attendu que cette campagne n'a pas encore donné les résultats espérés ;

Attendu la croissance du nombre d'établissements dans ce secteur ;

Attendu que la plupart de ces établissements sont non-syndiqués ;

Attendu les conditions de travail qui y sont souvent déplorables, notamment les conditions salariales ;

Attendu que le secteur a obtenu des résultats positifs après l'adoption de deux plateformes salariales coordonnées;

Attendu le nouveau projet-type national de convention collective ;

Il est proposé que :

- ❖ la FSSS et la CSN revoient le plan de syndicalisation dans les Centres d'hébergement privés afin d'accélérer l'accueil de nouveaux syndicats dans ce secteur.

VIII - Pour favoriser la formation du personnel dans le secteur privé

Attendu l'absence de ressources pour donner des formations de qualité pour les personnes travaillant déjà dans les établissements du secteur privé ;

Attendu que le secteur privé n'a pas accès aux régimes de formation du secteur public;

Attendu la réussite des comités sectoriels dans d'autres secteurs privés de la CSN quant à la formation de la main-d'œuvre ;

Attendu les besoins de formation maintes fois exprimés par nos membres ;

Il est proposé que :

- ❖ la FSSS, dans le secteur privé, fasse la promotion de la participation aux mutuelles de formation ou aux comités sectoriels de formation, afin de s'assurer de notre participation dans le développement de la formation professionnelle pour nos membres. La FSSS s'assure que ces comités soient paritaires.